

Paris le 31/03/2022



Objet : Taxe d'apprentissage
Campagne 2022

Madame, Monsieur, Cher partenaire,

Le lycée Fresnel, lycée des métiers de l'optique, situé dans le 15^{ème} arrondissement forme de futurs professionnels dans les domaines de l'optique et de l'ingénierie (Bac STI2D, STL, Bac pro optique-lunetterie, BTS opticien lunetier, BTS systèmes photoniques). Au-delà de la transmission des savoirs et des connaissances dispensées par les enseignants, vous contribuez largement à développer les compétences grâce à vos dons.

C'est en travaillant ensemble, l'école et l'entreprise, que nous donnons aux élèves la possibilité de s'accomplir professionnellement et personnellement. Votre entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage. **Elle devra désigner les bénéficiaires avant le 31 mai 2022.** Aussi, je me permets de vous solliciter à nouveau, persuadée de votre intérêt et de votre attachement à la mission qui est la nôtre.

Selon la loi du 5 septembre 2018 (art. L. 6241-4 et L. 6241-5), **notre lycée est habilité à percevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage.** Nos formations nécessitent des équipements de pointe au plus proche des dernières technologies. Cette taxe nous permet donc, tous les ans, de réaliser des investissements au service de l'enseignement et de la formation de nos élèves, vos futurs collaborateurs.

Pour apporter votre concours, il vous suffit de procéder au versement auprès de notre établissement au moyen du bordereau ci-joint.

Cet investissement traduira votre attachement au lycée Fresnel et plus encore votre choix d'être aux côtés de nos jeunes.

Au nom de l'ensemble de la communauté éducative du lycée Fresnel, je vous exprime par avance ma sincère et chaleureuse gratitude pour votre contribution à venir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher partenaire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Proviseur
Cécile ARBAULT

Bien à vous,

